

### **Article 1 : Société organisatrice**

Bayard Presse, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 15.000.000 euros, dont le siège social est situé 18 rue Barbès 92128 Montrouge Cedex, éditeur du magazine «TODAY IN ENGLISH», organise, du **18/08/2008** au **19/09/2008** inclus, un jeu-concours intitulé «CONCOURS TODAY N°200».

### **Article 2 : Conditions de participation**

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne âgée de plus de 16 ans résidant en France Métropolitaine, à l'exception de l'ensemble du personnel de Bayard Presse et des sociétés ayant collaboré à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que de leurs familles.

La participation à ce jeu-concours est gratuite et sans obligation d'achat.

### **Article 3 : Déroulement du concours**

Répondre aux trois questions suivantes :

1. Which popular brand celebrated 100 years in the shoe business in 2008 ?  
Converse                                  Nike                                  Doc Marten
2. In August of this year, Madonna celebrated her :  
45<sup>th</sup> birthday    50<sup>th</sup> birthday                  40<sup>th</sup> birthday
3. October 1, 2008, marks the 50th anniversary of which US agency ?  
CIA                                          Nasa                                  FBI

**Adresser les réponses, au plus tard le 19/09/2008** (inclus, le cachet de la poste faisant foi, sur carte postale à :

**Concours TODAY N°200**  
**Rédaction Today in English**  
**cedex 2726**  
**99272 Paris concours**

Chaque participant doit obligatoirement préciser sur la carte postale son NOM, PRENOM, ADRESSE COMPLETE, TELEPHONE, DATE DE NAISSANCE, ADRESSE EMAIL si possible.

Les gagnants seront déterminés par un tirage au sort dans les quinze jours suivant la date du clôturé du jeu-concours, parmi les bonnes réponses.

Au terme de ce jeu-concours, la société organisatrice établira la liste des gagnants avec l'indication des lots gagnés et la transmettra à l'huissier de justice qui procédera à son enregistrement.

La liste des gagnants pourra être obtenue sur simple demande à l'adresse suivante : **Bayard Presse, Rédaction TODAY IN ENGLISH, 18 rue Barbès 92128 Montrouge Cedex.**

### **Article 4 : Validité des bulletins de participation**

Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer. En cas de réponses multiples, une seule réponse sera prise en compte. Un participant ne pourra gagner qu'un seul lot pendant la durée du jeu-concours .

Les bulletins de participation illisibles, incomplets, insuffisamment affranchis ou expédiés après la date de clôture du jeu-concours seront considérés comme nuls. De même, les bulletins de participation expédiés en recommandé ne seront pas acceptés.

## **Article 5 : Remboursement des frais de participation**

### Demande de remboursement des frais de participation au jeu-concours

Les frais de participation au jeu-concours seront remboursés sur demande écrite, envoyée à : **Bayard Presse, Rédaction TODAY IN ENGLISH, 18 rue Barbès 92128 Montrouge Cedex.**

Le remboursement se fera aux conditions suivantes : **frais d'affranchissement postal sur la base du tarif lettre, au tarif lent en vigueur**

La date limite à laquelle la demande de remboursement doit être envoyée est de quinze (15) jours calendaires à compter de la date de clôture du jeu-concours, le cachet de la Poste faisant foi.

La demande de remboursement devra indiquer clairement les nom, prénom et adresse de son auteur.

Le remboursement sera effectué par virement. Un Relevé d'Identité Bancaire devra être joint à la demande de remboursement.

Il n'y aura qu'un seul remboursement par foyer .

### Remboursement des frais de la demande de communication du règlement du concours

Les frais de demande de communication du règlement seront remboursés sur demande écrite, envoyée à : **Bayard Presse, Rédaction TODAY IN ENGLISH, 18 rue Barbès 92128 Montrouge Cedex.**

Le remboursement se fera aux conditions suivantes : **frais d'affranchissement postal sur la base du tarif lettre, au tarif lent en vigueur.**

Cette demande devra être jointe à la demande de remboursement des frais de participation au jeu-concours.

Le remboursement sera effectué conjointement au remboursement des frais de participation et dans les mêmes conditions.

## **Article 6 : Description des lots**

Le jeu-concours est doté des lots suivants :

d'un test passé au début ou avant Description des lots :

**1<sup>er</sup> PRIX / valeur 1 020 €** (sur la base des tarifs 2008 de NACEL)

- Valable pour 1 personne **âgée obligatoirement de 16 ans minimum.**
- **1 séjour linguistique à Londres** dans l'école très réputée "HAMPSTEAD SCHOOL OF ENGLISH", offert par l'organisme NACEL, dont l'adresse est la suivante : BP 829 - 12008 Rodez cedex - Tél. 05 65 76 55 00
- **Durée** : 14 jours/13 nuits
- **Hébergement** : en famille hôte en demi pension.
- **Logement** en chambre individuelle

- **15 cours par semaine** - durée d'un cours 55 minutes - 15 élèves maximum par classe - contenu des cours : **anglais général**.
- groupes de niveau en fonction des résultats le séjour- niveaux disponibles : **de débutant à avancé**.
- matériel pédagogique inclus.
- école agréée par le **British Council**.
- les dates du séjour sont au choix du participant **mais le séjour doit se dérouler avant le 30 avril 2009**. Attention : il n' y aura pas de cours les jours fériés et ceux-ci ne seront pas rattrapés.
- Réservation sous réserve de places disponibles aux dates demandées.  
**La réservation doit être effectuée avant le 31 décembre 2008, auprès de Aurélie BOUDON : Tél : 05 65 76 58 11**
- **Frais de dossier offerts**
- **Restent à la charge du participant** : le voyage France/Londres, le transfert gare ou aéroport/école, les trajets quotidiens famille/école, les activités optionnelles, les repas de midi.

**2ème prix / valeur 75 €** : Le Grand Robert & Collins – CD-ROM

Coffret collector : plus de 500 000 mots et expressions, 1 000 000 de traductions...

**3ème prix / valeur 54,50 €** : Le Robert & Collins (39,50€), le dictionnaire de référence en volume 350 000 mots et expressions, 600 000 traductions, guide d'expression...+ Le Robert & Collins Vocabulaire anglais (15€), méthode efficace pour enrichir son vocabulaire en langue anglaise.

**4ème prix / valeur 38 €** : Le Robert & Collins Compact Plus anglais (26 €) dictionnaire pour progresser en anglais : 150 000 mots et expressions, vocabulaire indispensable... + Le Robert & Collins Easy Grammar (12 €), tests d'auto évaluation et exercices...

**5ème au 21ème prix / valeur 18,50 €** : Le Robert & Collins Les Pratiques maxi, dictionnaire pour la vie professionnelle, les voyages et toutes les utilisations de la vie courante...

**22ème au 51ème prix / valeur 8,50 €** : Le Robert & Collins Poche anglais, 75 000 mots et 100 000 traductions + supplément pédagogique sur les 200 pièges de l'anglais

**52ème AU 200ème prix / valeur 5,50 €** : Le Robert & Collins Les Pratiques mini+, le plus complet des mini-dictionnaires.

Les lots ne pourront être échangés contre d'autres lots ni contre leur valeur monétaire .

Dans le cas où un fournisseur modifierait un des lots mis en jeu, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée de ce fait. Toutefois, la société organisatrice s'efforcera de le remplacer par un lot équivalent de valeur égale ou supérieure.

### **Article 7 : Obtention des lots**

Les gagnants seront informés personnellement par courrier au plus tard le **30/09/2008**.

Ils recevront à cette occasion toutes les informations pratiques quant aux modalités d'obtention de leur lot.

S'ils ne peuvent être informés, ou s'ils ne réclament pas leur lot dans le délai d'un (1) mois à compter du **15/10/2008**, la société organisatrice procédera à une nouvelle attribution du lot parmi les participants au présent jeu-concours.

### **Article 8 : Utilisation du nom et de l'image**

Du seul fait de sa participation au présent jeu-concours, chaque gagnant autorise par avance la société organisatrice à utiliser son nom et son image pour toute opération de promotion liée au présent jeu-concours, dans la limite d'un an à compter de la date de clôture du jeu-

concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

### **Article 9 : Utilisation des données personnelles**

Les informations nominatives contenues dans le bulletin de participation sont nécessaires pour la gestion du jeu-concours. Elles pourront être réutilisées par les services internes de la société organisatrice et par les sociétés liées contractuellement à la société organisatrice à des fins de prospection commerciale, d'analyse et de recherche marketing. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant, conformément à la loi du 6 janvier 1978, en écrivant à : **Bayard Presse, Rédaction TODAY IN ENGLISH, 18 rue Barbès 92128 Montrouge Cedex.**

### **Article 10 : Responsabilité de la société organisatrice**

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure, le présent jeu-concours devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

La société organisatrice ne saurait non plus être responsable des problèmes postaux pouvant intervenir pendant la durée de l'opération.

### **Article 11 : Application du règlement**

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du règlement.

Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à ce jeu-concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du jeu-concours.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la société organisatrice.

La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement.

Toute fraude ou non respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du jeu-concours de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

### **Article 12 : Mise à disposition du règlement**

Le présent règlement est déposé à l'étude de Maîtres JOURDAIN et DUBOIS, huissiers de justice associés, 35 rue Vineuse, 75116 PARIS.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande en écrivant à : **Bayard Presse, Rédaction TODAY IN ENGLISH, 18 rue Barbès 92128 Montrouge Cedex.**